

PROSPECTUS SIMPLIFIÉ

PARTIE A STATUTAIRE

PRESENTATION

Code ISIN : FR0000983330

Dénomination : CAPITOP REVENUS

Forme juridique : Fonds commun de placement (FCP) de droit français.

Société de gestion financière : Amundi

Gestionnaire comptable par délégation : CACEIS Fastnet

Dépositaire et gestionnaire du passif : CACEIS Bank

Commissaire aux comptes : DELOITTE et ASSOCIES

Commercialisateurs : Groupe Crédit Agricole – ensemble des Caisses Régionales de Crédit Agricole en France.

La liste des commercialisateurs n'est pas exhaustive dans la mesure où, notamment, l'OPCVM est admis à la circulation en Euroclear. Ainsi, certains commercialisateurs peuvent ne pas être mandatés ou connus de la société de gestion.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

► **Classification :** obligations et autres titres de créance libellés en euro.

► **Objectif de gestion :** l'objectif du fonds consiste à sélectionner essentiellement parmi les obligations de la zone euro, les titres qui présentent le plus de potentiel d'appréciation à moyen terme afin de distribuer des revenus trimestriels tout en réalisant une performance sur 3 ans comparable à celle de l'indice Barclays Euro Aggregate 3-5 ans.

► **Indicateur de référence :** l'indicateur de référence est le Barclays Euro Aggregate 3-5 ans. L'indice Barclays Euro Aggregate 3-5 ans est composé de titres obligataires à taux fixe de maturité comprise entre 3 et 5 ans émis en euros par les états membres de la zone euro.

► **Stratégie d'investissement :**

Le FCP offre une gestion active reposant sur un processus rigoureux permettant d'identifier et de tirer parti de 4 sources de performance :

- ✓ Gestion de l'exposition au risque de taux
- ✓ Gestion des positions sur la courbe des taux

CAPITOP REVENUS

L'analyse macro-économique sert de base à l'élaboration d'un scénario de taux et de devises. La prise en compte de la valorisation des instruments de taux permet de calibrer le risque de taux et les positions sur la courbe et de les implémenter dans le portefeuille.

- ✓ Allocation entre les différentes catégories d'obligations qui composent cet univers
La taille de la poche crédit du portefeuille résulte du croisement de cette approche « top down » avec une analyse micro économique. Elle aboutit également à une allocation du risque sur les spreads de crédit, et à une répartition sectorielle.
- ✓ Sélection des secteurs, des émetteurs, des titres.
La sélection des titres est effectuée par les gérants, qui puisent dans le gisement des émetteurs recommandés par les analystes crédits. Ils s'appuient pour ce faire, sur des outils quantitatifs développés en interne.

Cette approche suppose une collaboration étroite entre l'équipe de gestion spécialisée sur le marché obligataire de l'Euro et les analystes crédit.

Les investissements dans les classes d'actifs diversifiantes sont effectués principalement via OPCVM ou futures.

Le fonds investit à hauteur de 50 % minimum de l'actif indifféremment dans tous types d'obligations publiques ou privées émises en euro, de toute maturité. Le gérant peut diversifier le portefeuille en investissant dans des obligations libellées en devises autres que l'euro dans la limite de 10 % de l'actif et dans des obligations émises par des pays non OCDE en euros dans la limite de 5% de l'actif. Cette diversification sera systématiquement couverte contre le risque de change.

En terme de notation, les investissements se concentreront jusqu'à 100 % de l'actif sur des entités notées « Investment Grade » (c'est-à-dire correspondant à une notation minimale de BBB- dans les échelles des agences de notation Standard & Poors ou Fitch ou de Baa3 dans celle de Moody's).

Les titres notés High Yield (c'est-à-dire correspondant à une notation inférieure à BBB- dans l'échelle de l'agence de notation Standard & Poors ou Fitch ou à Baa3 dans celle de Moody's) seront limités à 5% maximum de l'actif.

Les Asset Back Securities, Mortgage Back Securities porteront sur les tranches AAA ou Aaa avec possibilité d'investir toutefois sur des tranches jusqu'à A ou A2 (selon l'agence de notation Standard & Poors ou Moody's) dans la limite de 20% de l'actif net.

- Instruments du marché monétaire : les instruments du marché monétaire sont un support d'investissement à part entière mais peuvent être un support d'attente en période de montée en charge du portefeuille. La gestion de la trésorerie est effectuée notamment par une exposition à des instruments du marché monétaire ; cette exposition peut être effectuée directement ou à travers des OPCVM et des fonds d'investissement.

- Le fonds peut détenir jusqu'à 10 % de son actif en actions ou parts d'OPCVM coordonnés ou non et/ou de fonds d'investissement cotés ou non. Les stratégies d'investissement de ces OPCVM et fonds d'investissement sont compatibles avec celle du fonds.

- Les dérivés et les titres intégrant des dérivés sont utilisés dans un but de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage aux risques actions, taux, change, crédit et volatilité. Ils font partie intégrante du processus de gestion. Ils permettent d'intervenir rapidement notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions/rachats ou en cas de circonstances particulières comme les fluctuations des marchés.

L'OPCVM pourra conclure des Credit default swaps pour se protéger contre le risque de crédit ou la défaillance d'un émetteur, ou dans le cadre de stratégies d'arbitrage afin d'anticiper les variations à la hausse ou à la baisse de ces instruments ou pour exploiter des disparités pour un même émetteur entre le marché du risque de crédit et celui du titre ou entre deux émetteurs.

L'engagement du fonds est limité à 100% de l'actif net.

Le détail des stratégies et des actifs mentionnés dans cette rubrique se trouve dans la note détaillée.

CAPITOP REVENUS

► Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

- Les principaux risques liés à la classification sont :
 - **Risque de taux :** Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. Il est mesuré par la sensibilité. En période de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêt, la valeur liquidative pourra baisser de manière sensible.
 - **Risque en capital :** l'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.
- Les risques spécifiques liés à la gestion sont :
 - **Risque de crédit :** il s'agit du risque de baisse des titres émis par un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. En fonction du sens des opérations de l'OPCVM, la baisse (en cas d'achat) ou la hausse (en cas de vente) de la valeur des titres de créance sur lesquels est exposé l'OPCVM peut baisser entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'utilisation d'ABS et MBS : pour les ABS (Asset Backed Securities) et MBS (Mortgage Backed Securities), le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents, qui peuvent être de natures diverses (créances bancaires, titres de créances...).
Ces instruments résultent de montages complexes pouvant comporter des risques juridiques et des risques spécifiques tenant aux caractéristiques des actifs sous-jacents.
La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.
 - **Risque lié à la sur exposition :** l'OPCVM peut avoir recours à des instruments financiers à terme (dérivés) afin de générer de la sur exposition et ainsi porter l'exposition de l'OPCVM au delà de l'actif net. En fonction du sens des opérations de l'OPCVM, l'effet de la baisse (en cas d'achat d'exposition) ou de la hausse du sous-jacent du dérivé (en cas de vente d'exposition) peut être amplifié et ainsi accroître la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.
- Autres risques :
 - **Risque de change ;**
 - **Risque de contrepartie.**

Le détail de l'ensemble des principaux risques encourus sur le fonds figure dans la note détaillée.

► **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :** tous souscripteurs et plus particulièrement les personnes physiques recherchant un revenu régulier et un rendement lié au marché obligataire euro moyen terme.

La durée de placement recommandée est de **3 ans** minimum.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée recommandée de placement mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

INFORMATIONS SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITE**► Frais et commissions****• Commissions de souscription et de rachat**

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM : apport en numéraire	Valeur liquidative x Nombre de parts	1 % maximum
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM : apport en titres	Valeur liquidative x Nombre de parts	0,70 % maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Néant

Cas d'exonération : En cas de rachat suivi d'une souscription, le même jour, pour un même montant, sur la base de la même valeur liquidative, la souscription s'effectue sans commission de souscription.

• Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvements facturées à l'OPCVM ;

CAPITOP REVENUS

- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux Barème
Frais de fonctionnement et de gestion (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net hors parts ou actions des OPCVM du Crédit Agricole	1,196 % l'an TTC maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commissions de mouvement : Perçue par la société de gestion sur les opérations de change et par Segespar Intermédiation sur tous les autres instruments Perçue par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction de change	Montant maximum de 1 euro par contrat (futures/options) + commission proportionnelle de 0 à 0,10% selon les instruments (titres, change,...). Montant forfaitaire de 0 à 113 euros TTC selon la place

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPCVM.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la note détaillée.

Régime fiscal :

L'OPCVM en tant que tel n'est pas sujet à imposition.

Avertissement :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

► **Conditions de souscription et de rachat :**

Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) jusqu'à 12 heures. Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée en J+1.

CAPITOP REVENUS

- Etablissements désignés pour recevoir les souscriptions et les rachats : Groupe Crédit Agricole, ensemble des Caisses Régionales de Crédit Agricole en France.
 - Montant minimum de la première souscription : un millième de part
 - Montant minimum des souscriptions ultérieures : un millième de part

Les souscriptions et rachats s'effectuent par millièmes de part au-delà des minima de souscriptions.

- ▶ Date de clôture de l'exercice : dernière valeur liquidative du mois de mars.
- ▶ Date de clôture du premier exercice : dernier jour de bourse du mois de mars 2003
- ▶ Modalité de détermination et d'affectation des revenus : distribution
- ▶ Fréquence de distribution: Le coupon est versé sous forme d'acomptes trimestriels (octobre, janvier, avril). Le solde est versé en juillet.
- ▶ Valeur liquidative d'origine : 170,92 euros
- ▶ Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative : la valeur liquidative est établie chaque jour où les marchés Euronext Paris sont ouverts à l'exception des jours fériés légaux en France. Cette valeur liquidative est calculée le lendemain ouvré.
- ▶ Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative : la valeur liquidative du fonds est disponible sur simple demande auprès de Crédit Agricole Asset Management et sur son site internet www.ca-assetmanagement.fr.
- ▶ Devise de libellé des actions : euro
- ▶ Date de création : cet OPCVM a été agréé par la Commission des opérations de bourse le 12 mars 2002. Il a été créé le 17 juin 2002.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : Amundi – Service Clients – 90 boulevard Pasteur – 75015 PARIS

Des informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès de votre conseiller habituel.

Date de publication du prospectus : 01/01/2010

Le site de l'AMF (www.amf-France.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE B STATISTIQUES

Affectation des résultats / Code ISIN

FR0000983330

Devise de référence: EUR

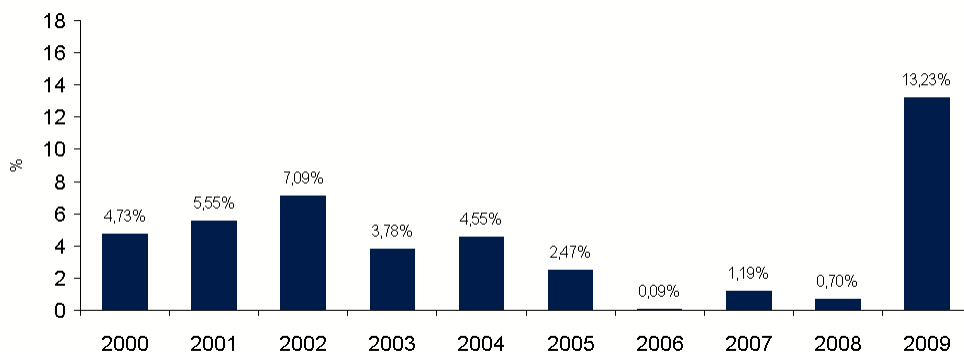
AVERTISSEMENT

La performance passée ne garantit pas de futurs bénéfices et n'est pas constante dans le temps. Un investissement peut s'apprécier ou se déprécier en fonction des fluctuations du marché et les investisseurs peuvent perdre le montant initialement investi.

Indice de référence au 31/12/2009

100.00% BARCLAYS EURO-AGG. 3 - 5 YEARS (E)

■ PERFORMANCES AU 31/12/09



■ PERFORMANCES AU 31/12/09

Annualisées

Performances	1 an	3 ans	5 ans
CAPITOP REVENUS	13,23%	4,87%	3,42%
100% BARCLAYS EURO-AGG. 3 - 5 YEARS (E)	8,47%	5,71%	4,12%

La performance est calculée en tenant compte des dividendes nets réinvestis.

■ PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'OPCVM AU 31/03/10

Frais de fonctionnement et de gestion	0,86%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	N/A
Ce coût se détermine à partir :	
des coûts liés à l'achat d' OPCVM et fonds d'investissement	N/A
déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	N/A
Autres frais facturés à l'OPCVM	0,07%
Ces autres frais se décomposent en :	
commission de surperformance	0,00%
Commissions de mouvement	0,07%
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	0,93%

■ INFORMATIONS SUR LES TRANSACTIONS AU 31/03/10

Taux de rotation du portefeuille: -

Frais de transactions sur le portefeuille actions par rapport à l'actif moyen: -

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classe d'actif	Transaction
ACTION	12,85%
Titres de créance	1,65%

Frais de fonctionnement et de gestion

Ils recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant, de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous). Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles).

L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

a) Des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.

b) Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

a) Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs ;

b) Des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

Les commissions de souscription et/ou de rachat acquises à l'OPCVM (perçues par l'OPCVM) viennent en déduction des éventuelles commissions de mouvement (payées par l'OPCVM). En conséquence, un taux négatif pour les commissions de mouvement est représentatif d'un montant de commissions acquises à l'OPCVM supérieur à celui des commissions de mouvement.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

■ DATE DE PUBLICATION

09/08/10

Les données relatives aux transactions doivent être appréciées en fonction de la stratégie d'investissement de l'OPCVM. Ainsi, la donnée action n'est pas pertinente pour un OPCVM investi exclusivement en produit de taux et réciproquement.